MAIRIE de MÉRIEL 62 Grande Rue 95630 – MÉRIEL 2024 35

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 1 1 0 7 2074

ID : 095-219503927-20241011-D35_1110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: Admission de produits irrécouvrables

L'an deux mil dix vingt-quatre,

Le 10 du mois d'octobre, à 20h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 03 octobre 2024,

<u>Étaient présents</u>: M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE - M. GONIDEC - Mme SCHMITT - M. BEAUNE - M. BRUCKMÜLLER - M. GRANCHER - Mme ROBERTO - M. JEANRENAUD - M. ROUXEL - M. NEVE - M. DUMONTIER - M. RUIZ - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO Mme LAPLAIGE donne pouvoir à Mme TOURON M. VACHER donne pouvoir à M. RUIZ Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à Mme MAGNÉ Mme NORMANT donne pouvoir à M. FRANÇOIS Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. BEAUNE M. BELLACHES donne pouvoir à M. COURTOIS Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD

Secrétaire de séance : Mme ROBERTO

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'articles N°30 L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

CONSIDÉRANT, la demande du comptable public de régularisation des écritures de créances éteintes,

CONSIDÉRANT, l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Monsieur le Receveur Municipal qui demande l'admission en non-valeur et, par la suite, la décharge des comptes de gestion,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

ID: 095-219503927-20241011-D35 1110-DE

DÉCIDE de mettre en créances éteintes, sur le budget 20 Publié le lige par l'après montant s'élève à : 1 122.59€ selon l'annexe jointe,

DIT que les crédits ont été inscrits au Budget primitif 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME, Le Maire, Jérôme FRANÇOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

⁻ date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise

⁻ date de sa publication

⁻ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

⁻ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 1 1 UCT, 2024

ID:095-219503927-20241011-D35_1110-DE

22300_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_

EDITION HELIOS Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 02/07/2024 095012 SGC L'ISLE-ADAM 22300 - MERIEL

Exercice 2024 Numéro de la liste 6265982015 Type de liste : Non valeur 11 pièces présentes pour un total de

1122,59

Tranches de montant

F	82	0
540.01	582.58	
7 Pièces pour	4 Pièces pour	0 Pièces pour 0 Pièces pour
Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur	strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur	strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000

			Impridation			
Nature Juridione			budgétaire de la		Montant restant	
On hard the same of the same o	Ever cice piece	Reference de la piece N° ordre	pièce	Objet pièce	à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier		2022 T-285	1 7067-20-	86-Centre aéré	59.07 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2022 T-115	1 7067-20-	86-Centre aéré	70.89€	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2022 T-285	2 7067-251-	83-Cantine enfants	72.76 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2022 T-50	2 7067-20-	86-Centre aéré	76.79 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2022 T-50	1 70632-251-	86-Centre aéré	78.59 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2022 T-115	2 7067-251-	83-Cantine enfants	87.32 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2022 T-50	3 7067-251-	83-Cantine enfants	94.59 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2021 T-720	2 7067-20-	86-Centre aéré	100.42 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2021 T-720	1 70632-251-	86-Centre aéré	104.78 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2021 T-720	3 7067-251-	83-Cantine enfants	121.42 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier		2021 T-645	1 70632-421-	86-Centre aéré	255.96 €	Surendettement et décision 255.96 € effacement de dette

1 122.59 €

TOTAL

